

Nations



Unies

Avis de vacance pour une position soumise à un détachement officiel de la part des autorités gouvernementales des États membres de l'Organisation des Nations Unies

Intitulé du poste et rang :	Chef de la Composante Police, D2/D1
Organisation :	Opération de maintien de la paix des Nations Unies ou Mission Politique Spéciale
Lieu d'affectation :	Reserve des cadres supérieurs de la police
Superviseur :	Chef de Mission (directement ou à travers une chaîne de commandement établie)
Durée du contrat :	12 mois (Renouvelable)
Date limite de dépôt de candidature :	30 juillet 2021

Valeurs Fondamentales des Nations Unies : Intégrité, Professionnalisme et Respect de la Diversité

RESPONSABILITES :

Sous la direction et la supervision du Chef de Mission ou son/ sa superviseur(e), le titulaire du poste sera responsable entre autres de conseiller le Chef de Mission sur tous les sujets relatifs au domaine de la Police et de fournir un appui consultatif et une assistance aux autorités nationales dans le développement des institutions policières locales pour un fonctionnement conforme aux normes internationales acceptables pour l'exercice d'une Police démocratique. Le Chef de la Composante Police est également responsable du management efficace et performant, de la supervision, du bien-être et de la discipline de tout le personnel affecté à la composante policière des Nations Unies dans la Mission, conformément aux règles, règlements des Nations Unies et au mandat de la Mission.

Sur délégation d'autorité, le Chef de la Composante Police des Nations Unies sera responsable entre autres de l'exécution des tâches suivantes : *(Ces tâches peuvent varier en fonction du mandat de la Mission. Par conséquent, le titulaire du poste devra exécuter la plupart des tâches suivantes):*

- Conseiller le Chef de la Mission et tous les autres représentants des dirigeants de mission de l'ONU sur les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la composante policière et fournir des rapports réguliers sur les questions clés et la mise en œuvre du programme de travail ;
- Conseiller et aider la haute direction nationale de l'État-hôte dans tous les aspects de l'administration et de la gestion de la Police dans le soutien de la mise en œuvre de l'accord de paix ;
- Conseiller le RSSG sur les questions relatives aux besoins d'assistance/de soutien pour le développement de la Police Nationale de l'État-hôte conformément aux standards des normes internationales de la police ;
- Diriger et gérer l'élaboration et la mise en œuvre des plans globaux d'amélioration des capacités et de développement institutionnel global de la Police Nationale de l'État-hôte au moyen d'un vaste processus de consultation engageant des partenaires internationaux et nationaux ;
- Aider les autorités nationales à l'élaboration de plans opérationnels de la police visant à renforcer la Loi et les dispositions du Mandat relatives à l'ordre public et à la sécurité publique, et les soutenir dans leurs mises en œuvre opérationnelles ;

- Fournir des appuis et des conseils aux autorités nationales sur la réforme et le renforcement du système de police en tenant compte des réalités et pertinence locales à l'aune des normes internationales en matière de Droits de l'Homme, et en incluant la mise en œuvre de processus de planification stratégique, des propositions législatives, l'élaboration des politiques et des procédures, la réhabilitation des installations, la gestion de la police conformément aux lignes directrices internationales, l'administration policière, la gestion budgétaire, la gestion des ressources humaines, la gestion de la performance et la formation du personnel;
- Évaluer les besoins de la Police de l'État hôte en étroite coordination avec les acteurs nationaux, les partenaires onusiens et contribuer à l'élaboration de propositions bilatérales d'aide et de soutien ;
- Fournir un contrôle général et des orientations globales à l'égard de toutes les activités opérationnelles de la police des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Mission ;
- Gérer, guider, développer et former le personnel sous sa supervision ; utiliser correctement toutes les ressources policières disponibles, y compris les unités de police formées, pour la mise en œuvre du mandat ;
- Guider et appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de formation exhaustives, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de formation, d'une politique et de programmes nationaux de l'État-hôte pour tous les niveaux de personnel de police ;
- Consulter et collaborer régulièrement avec les agences des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les officiers de justice, les agents correctionnels, les donateurs bilatéraux/multilatéraux, les membres de la société civile et les membres du gouvernement national de l'État hôte sur les questions policières pertinentes visées par le mandat de l'ONU ;
- Coordonner et soutenir les initiatives du Bureau des Droits de l'Homme des Nations Unies relatives au suivi de la police, à l'élaboration de mécanismes de responsabilisation et à la formation policière ;
- Coordonner toutes les activités de l'ONU liées à la réforme de la police et fournir les conseils nécessaires au personnel national et international de la Mission ;
- Participer aux réunions de l'équipe de la haute direction de la Mission et contribuer au bon déroulement des opérations de la Mission ;
- Superviser et aider à développer les capacités, les compétences et l'expérience de tous les membres du personnel que la Mission peut décider d'employer pour appuyer directement le travail de la composante policière ;
- Faire des propositions à la Division de la police sur l'ensemble des compétences et des qualifications du personnel de la composante de la police des Nations Unies requises pour la mise en œuvre efficiente du mandat de la Police des Nations Unies. Assurer une dotation en personnel rapide et transparente des postes au sein de la composante policière, conformément au cursus, à l'expertise et à l'expérience des policiers, et en accord avec les principes de respect de la diversité, de l'équilibre géographique et de l'équilibre des genres ;
- Consulter et collaborer régulièrement avec le Chef de la Composante militaire de la Mission sur l'utilisation conjointe du personnel policier et militaire en réponse à divers enjeux de sécurité dans la zone de la Mission, en particulier sur l'utilisation d'Unités de Police Constituées en matière de gestion des foules et d'autres troubles possibles à l'ordre public ;
- Coordonner avec le Bureau des Droits de l'Homme des Nations Unies, le Bureau de l'Aide Humanitaire, des élections, le DDR et autres composantes pertinentes au sein des organismes de mission, les sujets relatifs au suivi de la police, à l'élaboration de mécanismes de responsabilisation et à la formation des personnels ;
- Exécuter toutes autres fonctions conformes au mandat énoncé dans la résolution du Conseil de Sécurité et tel que requis par le Chef de Mission, en ce qui concerne la gestion de la police des Nations Unies.

COMPETENCES:

Professionalisme: Tire fierté de son travail et de ses réalisations ; fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; persévère face aux obstacles et aux difficultés ; garde son calme dans les situations de crise; prend la responsabilité d'intégrer les perspectives du genre et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de travail. Forte capacité de négociation et de résolution de conflits. Expertise exceptionnelle dans le domaine technique du travail en général et dans les domaines spécifiques supervisés en particulier ; solides compétences organisationnelles ; expérience dans la gestion et l'administration : capacité de réviser et modifier le travail d'autrui.

Aptitude à planifier et à organiser : Définit clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; hiérarchise les activités et tâches prioritaires ; modifie les priorités en fonction des besoins ; prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; suit l'exécution des plans et les modifie s'il y a lieu ; tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

Souci du client: Considère tous ceux auxquels est assurée la prestation de services comme des « clients » et cherche à voir les choses de leur point de vue ; établit et maintient des partenariats productifs avec les clients en gagnant leur confiance et leur respect ; discerne les besoins des clients et trouve les moyens d'y répondre ; suit l'évolution de la situation des clients, sur les plans tant intérieur qu'extérieur, afin de pouvoir devancer les problèmes ; tient les clients informés de l'avancement des projets ; tient les délais pour la livraison des produits ou la prestation des services.

Qualités de chef : Sert de modèle à son entourage ; arme chacun des membres de son équipe des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; s'emploie avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises ; établit et entretient des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis ; prévoit les conflits et s'efforce de les résoudre à l'amiable ; s'investit dans le changement et le progrès; ne se cantonne pas dans le statu quo; a le courage de prendre des positions impopulaires.

Vision stratégique : Discerne les enjeux, les opportunités et les risques stratégiques ; établit clairement les liens existants entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs des unités de terrain ; définit et communique une orientation organisationnelle générale et convaincante, qui incite les autres à poursuivre dans la même direction ; inspire de l'enthousiasme au sujet des possibilités futures.

QUALIFICATIONS:

Formation : Diplôme universitaire du second cycle (Master ou équivalent) en Droit, gestion policière, application de la Loi, études de sécurité, justice pénale, administration publique, gestion des ressources humaines, gestion du changement, ou dans un domaine connexe.

Un diplôme universitaire de premier cycle combiné à une expérience pertinente peut être accepté en lieu et place du diplôme universitaire du second cycle. Une formation avancée pour le commandement / les cadres supérieurs est hautement souhaitable. L'obtention d'un diplôme d'une académie de police certifiée ou d'un autre établissement de formation en application de la Loi reconnu à l'échelle nationale ou internationale est également requis.

Expérience professionnelle: Un minimum de 15 ans (17 ans en l'absence de diplôme universitaire de second cycle) de service actif et d'expérience progressive dans la police de terrain et au niveau du siège de la police nationale, y compris 10 ans d'expérience policière active à un niveau de prise décision élevé avec une expérience approfondie de planification stratégique et de gestion dans des domaines tels que les opérations de police, la gestion de la criminalité et l'administration de la police. Une expérience pratique de commandement dans la direction d'unités de police de niveau régional ou étatique est requise. Une expérience policière en gestion des ressources humaines et financières, la formation et le développement de la police, la gestion du changement, de la réforme et de la restructuration est hautement souhaitable. Une expérience antérieure au sein des Nations Unies ou une expérience internationale est un avantage.

Grade* :

- Le grade requis pour un D-1 est Commissaire Divisionnaire, Contrôleur Général, Chef de Police adjoint, équivalent au grade militaire de General de Brigade ou tout grade équivalent ou supérieur.
- Le grade requis pour D-2 est Inspecteur Général, Commissaire Général, Chef de Police équivalent au grade militaire de General de Division ou tout grade équivalent ou supérieur.

Langues : En fonction de l'opération de paix du déploiement, la maîtrise de l'anglais (dans les missions anglophones), du français et l'anglais (dans les missions francophones), oral et écrit est requise. Certaines missions peuvent exiger la maîtrise d'une langue supplémentaire. La connaissance d'une autre langue officielle des Nations Unies est un avantage.

Etant donné que la maîtrise de l'anglais (écrite et orale) est requise pour les missions anglophones et Français, l'évaluation pour la réserve des cadres supérieurs de la police sera effectuée en anglais.

A compétence égale, la préférence sera donnée au candidat féminin

Date de publication : 12 mai 2021

* Le grade dans le formulaire de candidature doit être décrit dans la langue originale du candidat sans traduction ni équivalent aux rangs militaires. Les États membres sont priés de certifier le rang de chaque candidat qu'ils moment et de s'assurer que, seules les demandes répondant à toutes les exigences décrites dans la description d'emplois, sont soumises.

En accord avec la Politique de Vérification des Antécédents des candidats en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre du recrutement du personnel des organismes des Nations Unies toute la personne désirant servir au sein des Nations Unies est tenue de produire une « auto-attestation » par laquelle elle certifie qu'elle n'a commis aucune infraction sérieuse et n'a été impliquée dans aucune violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. La formulation exacte de l'auto-attestation est définie dans paragraphe. 5.2 de la politique ci-dessus mentionnée. La décision finale de sélection d'un candidat désirant servir au sein des Nations Unies est tributaire de la vérification des antécédents en matière de droits de l'homme.